



SEPTIEME SERMON.

PROVERB. XXI.

v. 16. *C'est ioye au iuste de faire ce qui est droit.*

Es paroles de Salomon nous donnent sujet de vous parler de deux choses. Asçavoir de la ioye, & puis de la iustice.

Nous auons en l'exhortation precedente traité de la bonne ioye, qui d'une part chasse les ioyes insolentes & profanes des mondains, & d'autre part adoucit les tristesses & chagrins charnels & terriens, & tempere leurs amertumes par la douceur que le fidele prend en s'adonnant à bonnes œuures, & s'employant avec alegresse au seruice de Dieu. Reste à vous parler de la iustice & droiture, & en quel sens les fideles sont appelés iustes, combien qu'ils soyent pecheurs. Ce sera là le sujet de nostre exhortation, moyennant l'assistance de Dieu.

Ne seroit à propos de nous estendre au long sur les diuerses significations de ces mots de

I

Iuste & de Iustice. Souuent en l'Escriture ce mot de Iustice se prend pour bonté, clemence & de honnaireté. Comme au Pseaume 31. *Delivre moy, ô Dieu, par ta Iustice.* Et Pseaume 71. *Je raconterai tes iustices & tes deliurances.* Et y a apparence que c'est en ce sens que S. Iean au premier chapitre de sa premiere Epistre, dit que Dieu est iuste pour nous pardonner nos pechés. Dont aussi en l'ancien Testament l'aumosne est appelee iustice, notamment au Pseaume 112. *Il a effars, il a donné aux povres, sa iustice demeure à perpetuité.* Et S. Paul de mesme au 9. chap. de la 2. aux Corinth. où il souhaite aux Corinthiens, qu'il augmente le reuenu de leur iustice, c'est à dire, que Dieu leur augmente le moyen de subuenir à l'affligé.

Quelque fois par le mot de Iuste est entendu celui auquel les pechés sont pardonnés, & qui est renuoyé absous au iugement de Dieu. C'est en ce sens que S. Paul Rom. 5. dit que *par l'obeissance d'un homme qui est Iesus Christ plusieurs sont rendus iustes.* Dont aussi au 4. chap. il met la iustice de l'homme en la remission des pechés.

Ce n'est pas en ce sens que le mot de Iuste est pris en ce passage. Mais par le mot de Iuste est entendu celui que communément nous appelons homme de bien, qui chemine droitement deuant Dieu, & en bonne conscience. C'est en ce sens qu'au 6. chap. de Genese il est dit que Noé estoit homme iuste & entier. Et au 1. chap. de S. Matthieu il est dit, que Ioseph ne voulut diffamer Marie sa fiancée, pource qu'il estoit iuste.

Communément par la iustice nous entendons

donns cette vertu par laquelle on rend à chacun ce qui lui appartient, s'abstenant de faire tort à personne, & faisant à autrui comme nous voudrions qu'on nous face. Cette iustice est différente de la sobriété, chasteté, vaillance & patience, & des autres vertus morales.

Mais quelquefois le mot de iustice se prend en vne signification plus large, & comprend toutes les vertus: En ce sens craindre Dieu, lui rendre gloire & louange, estre ioigneux à mediter sa parole, estre assiduel en prieres, estre veritable en paroles, sobre & chaste en sa conuersation, estre humble en prosperité, patient en aduersité, sont œuures de iustice: & celui qui s'adonne à ces choses, est appelé iuste en l'Écriture Sainte.

Cette iustice est souuent appelée *droiture*, & en ce passage Salomon dit que le iuste fait ce qui est droit. Et est cette droiture opposée aux voyes obliques & tortues des hommes peruers & hypocrites. Cette voye droite est tousiours la plus courte. Car tout ainsi que pour aller d'vne ville à l'autre, le chemin le plus droit est tousiours le plus court, ainsi en nos actions la bonne conscience & la fidelité en nostre conuersation, & la verité en nos paroles, est le plus court chemin. Mais le menteur & l'homme frauduleux a mille detours, & se contrefait en cent façons.

Le fondement de cette iustice & droiture est la crainte de Dieu, lequel on se propose pour tesmoin & iuge de nos actions, deuant lequel en vain nous tascherions de nous contrefaire: car il nous cognoist mieux que nous ne nous cognois-

sons nous mesmes. Ses yeux clairvoyans percent le manteau plus espais de l'hypocrisie, & auons à lui rendre conte mesmes d'une parole diuine.

La reigle de cette iustice est la parole de Dieu: Pourtant quand vn homme se trouuera en vn chemin fourchu, & que diuerses considerations & conseils differens tiendront son esprit en suspens, le moyen de se resoudre & sortir de difficulté est de consulter la bouche du Seigneur, & suiure le conseil qu'il nous donne en sa parole, & n'appeler point en conseil l'auarice, ni l'amour de ce monde, ni nostre colere, ni la delicatresse de cette chair, ni la prudence humaine mal accordante avec le conseil de Dieu.

La fin que cette iustice se propose, c'est de sauuer son ame en glorifiant Dieu par œuvre & par parole. Car c'est le conseil de l'Apostre en l'Épistre 1. *Corinth.* 10. que mesme iusqu'aux moindres choses nous ayons pour but la gloire de Dieu, *Quoy que vous faciez (dit-il) soit que vous mangiez, soit que vous beuuez, faites le tout à la gloire de Dieu.*

Et le fruit de cette iustice sera le salut de l'ame: Car combien que par nos bonnes œuvres nous ne pretendons pas meriter la vie eternelle, & ne les presentions pas à Dieu pour estre le prix d'une si haute acquisition, si est-ce que c'est le chemin pour y paruenir: chaque œuvre de iustice est comme vn pas pour nous acheminer au royaume des cieus.

Ceci aussi sera vn des fruits de cette iustice, à sauoir la ioye & le repos d'esprit, comme dit
S. Paul

S. Paul Romains 14. *Le Royaume des cieux n'est pas viande ni bruuage, mais iustice, paix & ioye par le S. Esprit.* Où vous voyez que l'Apostre joint la iustice avec la ioye. Et Salomon en ce passage, *C'est ioye au iuste de faire ce qui est droit.* Car la paix de conscience est vn contentement indicible. C'est chose douce que de ne voir rien en sa maison qui ne soit iustement acquis, & de viure en sorte que rien ne nous puisse estre iustement reproché: & presenter à Dieu nos prietes avec franchise & familiarité.

Auiendra voirement souuentefois que ce chemin de droiture sera rude, & que Satan y met des espines & des pierres d'achoppement pour troubler l'homme qui chemine en bonne conscience. Mais si ce chemin est rude, c'est assez que ce chemin est droit, & que Dieu tient la main de ceux qui cheminent en droiture. S'ils bronchent quelque fois, Dieu les soustient & releue, comme il est dit au Pseaume 37. *S'il tombe, il ne sera point debouté tout oultre, car l'Eternel lui tient la main.*

Mais de peur que quelcun, sous ombre que l'Escriture appelle iustes ceux qui craignent Dieu, & cheminent en bonne conscience, ne vienne à presumer de sa iustice, comme s'il estoit paruenü à la perfection, l'Escriture Saincte preuiuent cette pensee. Car Salomon, lequel en ce passage dit que *c'est ioye au iuste de faire ce qui est droit,* au 7. ch. de l'Ecclesiaste dit, *Certainement il n'y a point d'homme iuste en la terre, & qui ne peche.* Luy mesme au 8. chapitre du 1. liure des Rois dit, *qu'il n'y a homme qui ne peche.* S. Iean au

commencement de la premiere epistre dit, *Si nous disons que nous n'auons point de peché, nous nous seduisons nous mesmes, & verité n'est point en nous.* S. Iaques au 3. ch. dit, que nous oboppons tous en plusieurs choses. Il se met au rang des pecheurs. S. Paul aux Rom. ch. 3. dit que tout homme est menteur. Et au 7. chap. parlant de soy mesme, il dit que le peché habite en lui. Dont il se lamente, disant, *Las! moy homme miserable qui me deliurera du corps de cette mort?* Pourtant au 4. cha. il constitue la iustice de l'homme en la remission des pechés. Sur tout est exprés le passage du chap. 11. des Prouerbes, où est dit, *Voici le iuste reçoit ce qu'il a deseru, combien plus le meschant & le pecheur?* Nous enseignant que ceux mesmes qui sont appelés iustes meritent punition.

Et Dauid au Pseaume 143. parle ainsi à Dieu, *N'entre point en iugement avec ton seruiteur: d'autant que nul viuans ne sera iustificié deuant toy.* Trouuerez vous vn plus excellent seruiteur de Dieu, & orné de plus de graces que l'Apostre S. Paul? cependant au 12. chapitre de la seconde aux Corinthiens il confesse auoir eu besoin d'vne escharde en la chair, c'est à dire d'vne cuisante affliction en son corps, pour l'empescher de s'enorgueillir. L'aigreur & querelle qu'il a eu contre Barnabas son compagnon en l'œuure du Seigneur, iusqu'à se separer l'vn de l'autre, n'estoit point sans peché en l'vn ou en l'autre, & peut estre en tous les deux. Bref les Apostres en leur priere ordinaire disoyent tous les iours, *Pardonne nous nos offenses.*

Et quand mesme la parole de Dieu n'y seroit pas

pas si expresse, si est-ce que l'expérience nous le fait assez sentir : Car se trouuera-il homme entre nous, fust-il des plus auancés en la crainte de Dieu, qui ne soit quelque fois tenté de des fiance? qui ne pense à la mort qu'avec ioye? qui n'ait quelque grain d'enuie ou d'orgueil, & n'ait quelque fois quelques bouillons & emotions de colere? Se trouuera-il homme entre nous qui aime son prochain autant que soy mesme, & qui qui n'aime mieux son profit que celui d'autrui? Où sont ceux qui pensent plus souuent au seruice de Dieu qu'à leurs affaires domestiques? Ou qui soyent patiens quand on leur dit des iniures, mais impatiens quand ils oyent le Nom de Dieu estre blasphémé, & la vraye religion estre denigree & chargée d'opprobre?

Pourtant quand l'Escriture appelle iustes ceux qui craignent Dieu, ne vous imaginez pas que ceux qu'elle appelle iustes & droituriers soyent entierement sans peché. Au premier chapitre de Iob Dieu a dit à Satan, *As-tu considéré mon seruiteur Iob, qu'il n'y en a point de semblable à lui en la terre, homme entier & droit, craignant Dieu, & se retirant du mal?* Cependant il se confesse lui mesme pecheur, disant au 7. chapitre, *J'ay peché, & que te ferai-je, ô conseruateur des hommes?* Et au neufiesme chapitre, *Si ie me iustifie, ma propre boushe me condamnera.* Et ne faut douter qu'il n'ait grieuement peché quand il a maudit le iour de sa naissance. Et Dieu mesme au 38. chapitre le redargüe de ce qu'il obscurcissoit son conseil par paroles sans science.

Au 1. chapitre de S. Luc ce tesmoignage est

rendu à Zacharie & à Elizabeth sa femme, qu'ils estoient iustes deuant Dieu, cheminans en tous les commandemens de Dieu sans reproche. Mais il est euident que Zacharie n'estoit point sans peché. Car Dieu l'a puni & rendu muet pour vn temps pour n'auoir point creu à la parole de Dieu. Il estoit Sacrificateur : Or l'Apôstre aux Hebreux au cha. 5. dit que tout souuerain Sacrificateur faisoit offrandes, non seulement pour le peuple, mais aussi pour soy mesme. Et tant lui que sa femme sont morts. Or la mort est vne suite & effect du peché. Non pas que ie vueille dire que Dieu enuoye la mort à ses enfans qui le craignent, pour les punir de leurs pechés : car la mort leur est vne deliurance & benediction. Seulement ie dis qu'ils ne mourroyent point s'ils estoient entièrement sans peché. Considerez que S. Luc ne dit pas qu'ils estoient sans peché, mais qu'ils cheminoient en tous les commandemens de Dieu sans reproche, c'est à dire, sans qu'aucun homme leur peust rien reprocher iustement.

Dauid est appelé par Dieu mesmes l'homme selon son cœur : cependant vous sçauiez combien grieuement il a offensé Dieu. Au premier chapitre de Ieremie Dieu dit à Ieremie qu'il l'auoit sanctifié dès le ventre, c'est à dire, dédié & consacré à son service : ce neantmoins il a peché en maudissant le iour de sa naissance, chapitre 20. Et en prenant resolution de quitter sa charge, & de ne parler plus au Nom de Dieu. Et est mort comme les autres hommes. Iean Baptiste a esté vn rare exemple de saincteté. Cependant il s'est recognu estre pecheur en disant à Iesus

Iesus Christ , l'ay besoin d'estre baptisé de toy.

Pourtant quand en l'Escriture les fideles sont appelez *iustes* , c'est en comparaison des mechans , qui sont abandonnez à peché, & que l'Escriture appelle *Ouvriers d'iniquité*. On peut aussi dire qu'ils sont appelez *iustes* , pource que leurs pechez leur sont pardonuez : car les pechez pardonuez sont estimez comme non faits. Dont aussi S. Paul Romains 4. met la iustice de l'homme en la remission des pechez. David au Pseume 18. dit que Dieu lui a rendu selon sa iustice, & selon la pureté de ses mains. Faut dire qu'il parle de la iustice de sa cause contre ses ennemis. Car quant à la iustice de sa vie & de toutes ses actions, il s'y trouue de tresgrands defauts. Pourtant tout homme sage & craignant Dieu prendra ces titres de iuste & droit, pour exhortations plustost que pour louanges. Dieu nous dit, non tant ce que nous sommes que ce que nous deuous estre.

A tout ce que dessus semble contrarier ce titre de **P A R F A I T S** que S. Paul donne à quelques vns, disant en la 1. aux Corinthiens chapitre 2. *Nous proposons sagesse entre les parfaits*. Et en l'Epistre aux Philippiens chapitre 3. *Nous tous qui sommes parfaits, ayons ce sentiment*. Sur cela sçachez que S. Paul par les parfaits n'entend pas les parfaits en iustice, mais les parfaits en aage, lesquels il oppose aux petits enfans qui ont besoin de lait, & non de viande solide. Ainsi au 5. ch. de l'Epistre aux Hebreux, l'Apostre dit, *Vous avez besoin de lait, & non de viande ferme*. Car

la viande ferme est pour les hommes parfaits. Et en la 1. aux Corinthiens chap. 2. & 3. apres auoir dit, Nous proposons sapsience entre les parfaits, il adiouste, Mais ie n'ay peu parler à vous comme à spirituels, mais comme à charnels, c'est à dire, comme à enfans en Christ. Ie vous ai donné du lait à boire, & non de la viande, car vous ne la pouuez encore porter. Mais quant à la perfection en iustice, S. Paul au mesme 3. chapitre aux Philip. où il dit, Nous tous qui sommes parfaits, ayons ce sensiment, se confesse n'estre point parfait, ni paruenue à la perfection, Non point (dit-il) que s'aye desia apprehendé, ou que ie soye desia rendu parfait.

Bien est vray que S. Paul aux Romains chapitre 8. dit que Dieu a enuoyé son propre Fils, afin que la iustice de la Loy fust accomplie en nous. Mais ce mot **A F I N** nous fournit de responce. S. Paul ne dit pas ce que Dieu fait en nous en cette vie, mais la fin qu'il se propose, asçauoir de nous amener à vne parfaite iustice, ce qu'il fera en la vie à venir. Ainsi Dieu nous a donné sa Loy, afin que nous ne pechions point. Mais de cela il ne s'ensuit pas que nous soyons entierement sans peché.

Cela donc soit posé pour constant que tous hommes sont pecheurs, & que nul viuant ne pourra par sa propre iustice estre iustificié deuant Dieu.

Cette doctrine a esté reiettee par les Scribes & Pharisiens, enflés de l'opinion de leur propre iustice, auxquels Iesus Christ au 16. chapitre de sainct Luc dit, *C'estes vous qui vous iustificés vous mesmes, mais Dieu cognoist vos coeurs.* De cette persuas-

*Voyez un
semblable
passage
Ephes. 5.
27.*

persuasion estoient imbus ces Pharisiens, lesquels irritent contre l'aveugle que Iesus Christ auoit illuminé, lui dirent, *Tous du tout né en péché,* Iean. 9. & *tu nous veux enseigner.* Ils vouloyent qu'on creust qu'ils estoient nés sans péché. De cette escolle estoit sorti ce ieune homme, qui ayant oui de Iesus Christ le recit des commandemens de la Loy de Dieu, lui respondit, *J'ai gardé toutes ces choses dès ma ieunesse.* Dès le temps d'Esaié il y auoit des personnes enflés de l'opinion de leur iustice, qui disoyent aux autres, *Tien toy là, n'ap-* Esa. 65. 4 *proche point de moy : car ie suis saint au prix de roy.* Le diable enfle les hommes pour les creuer. Il les eleue haut sur le pinacle de leur perfection imaginaire, afin de les precipiter. Il fait qu'un homme presomptueux se fonde sur sa propre iustice, afin de le rendre negligent à rechercher la grace de Dieu.

Si pour prouuer que c'est chose aisee à l'homme que d'accomplir la Loy de Dieu, on allegue l'Escriture, qui dit que *les commandemens de Dieu* Lieb. 5. *ne sont point grieus :* & les paroles du Seigneur, Matth. 11. *Mon ioug est doux, & mon fardeau leger,* Faut respondre que les commandemens de Dieu ne sont point grieus : non pas pource que c'est chose aisee de les accomplir ; Mais pource que cette clause terrible adioustee à la Loy, *Mais-* Dent. 27. *dis est quiconque n'est permanent en toutes les paro-* Gal. 3. *les de cette Loy pour les faire,* est effacee au regard de ceux qui craignent Dieu, & croient en Iesus Christ, lequel a porté pour nous cette malediction : comme l'Apostre enseigne au 3. chapitre aux Galates. Dont aduient qu'un homme crai-

gnant Dieu, & s'addonnant à l'obeissance de la Loy, y travaille avec plaisir & allegresse, pource qu'il est asseuré que Dieu ne le traittera point à la rigueur, & que le salut lui est acquis; non pas par la perfection de sa iustice, mais par le prix & rançon que Iesus Christ a payé pour nous, duquel la iustice est la nostre.

Se peut aussi dire que par ce ioug doux & fardeau leger de Iesus Christ, sont entendues les afflictions pour l'Euangile, & la croix qu'il veut que nous portions apres lui: Car les vrais fideles portent ce ioug avec ioye iusqu'à s'en glorifier.

Ceux qui taschent de rendre cette doctrine odieuse, disent qu'en enseignant que nul ne peut accomplir la Loy de Dieu nous accusons Dieu de cruauté & iniustice. Que c'est à faire à vn Tyran d'imposer à ses suiets vn ioug qu'ils ne peuvent supporter, & leur donner des loix qu'il sçait leur estre impossibles, & non prattiquables, afin de les accabler.

Tout ce discours est fondé sur vne fausse supposition, asçauoir que c'est vne iniustice de demander à vn debteur ce qu'il doit, quand il n'a pas de quoi payer. La verité est toute claire au contraire. Car si quelcun ayant emprunté cent escus les risque aux dez, ou les despend au cabaret, le creancier ne fait pas iniustement de lui demander ce qu'il doit, veu que ce debteur est deuenu insolvable par sa faute. Dieu auoit créé l'homme pur & entier, & ayant des forces suffisantes pour accomplir sa Loy: Mais l'homme en se destournant de l'obeissance de Dieu s'est

cor-

corrompu , & s'est rendu incapable d'obeir à la Loy de Dieu. A cause de la rebellion de l'homme Dieu perdrait-il son droit ? & l'empire que Dieu a sur l'homme en seroit-il diminué ? Car vous devez sçavoir que comme ce creancier dont nous auons parlé , demandant à son debteur ce qu'il lui doit, ne le considere pas comme pauvre, ni comme riche , mais simplement comme debteur : Ainsi Dieu exigeant de l'homme vne entiere obeissance à sa Loi, ne le considere pas comme pecheur , ni comme iuste , mais comme sa creature raisonnable , naturellement obligée à lui rendre obeissance : Laquelle obligation ne s'efface iamais. S'il estoit autrement, les diables en desobeissant à Dieu ne pecheroient point : Car ils sont incapables de faire aucun bien. Il est le mesme de l'homme pecheur & charnel , duquel l'Apostre aux Romains chapitre 8. dit que l'affection de la chair n'est point suiuite à la Loy, & que mesme elle NE LE PEUT, qui sont paroies decisives de ce different.

Nos aduersaires mesme pressez par l'euidence de la verité se rangent de nostre costé. Car ils tiennent que tous les hommes du monde, mesme les Payens , sont obligez à accomplir la Loy de Dieu : cependant ils recognoissent qu'ils ne peuvent l'accomplir.

Ils confessent aussi que nul ne peut obeir à la Loy de Dieu, sans l'assistance de la grace de Dieu, laquelle grace n'est pas en nostre disposition , & Dieu ne la donne pas à tous. Nous ne sommes pas dispensateurs des graces de Dieu spirituelles. Nous ne portons pas les clefs de ses thresors.

Quelques esprits se sont eleuez en ce temps, qui ont entrepris de raffiner la religion. Ils disent que combien que l'homme soit deuenu insolvable par sa faute, il ne s'en suit pas que Dieu ait droit d'exiger choses impossibles. Car (disent-ils) si quelcun est deuenu auetgle par son yvrongnerie, il n'est pas iuste de lui commander de voir, & lui dire, le veux que tu lises en ce livre. A cela ie dis que cet exemple n'est point à propos. Car il n'y a point de loi de Dieu qui oblige les auetgles à voir : mais il y a vne loy qui oblige les meschans à obeir à Dieu. Il est ici question du payement d'une debte, à laquelle tous hommes, tant bons que mauuais, sont naturellement obligez. Mais vn auetgle n'a point d'obligation naturelle à voir, Dieu ne le lui a pas commandé.

Ce qui sert aussi à refuter l'exemple du Tyran ci-dessus proposé, qui impose à ses suiets des fardeaux iniques & insupportables. Car ces suiets n'ont point d'obligation naturelle à obeir à des loix iniques, & à obeir à vn Tyran, qui leur commande choses impossibles. Mais tout homme est naturellement obligé à accomplir la Loy de Dieu.

Cependant selon que Dieu est clement, & faisant tourner toutes choses au bien & salut de ses enfans, il fait que cette rigueur & pesanteur de la Loy insupportable nous tourne à salut. Car par ce moyen il nous meine & pousse à Iesus Christ, lequel a accompli la Loy pour nous, & porté pour nous la malediction que la Loy denonce aux transgresseurs. Tout ainsi que tant
plus

plus vn portefaix est chargé, tant plus il se haste pour paruenir au lieu où il doit se descharger: Aussi taut plus que le pecheur se sent chargé de la pesanteur de la Loy, tant plus avec ardeur il a recours à Iesus Christ, lequel nous dit, *Venez à moi vous tous qui estes travailleZ & chargez, & ie vous soulageray, & vous trouuerez repos à vos ames,* Matth. 11.

Par ce moyen la frayeur de la Loy nous tournera à profit, & fera qu'avec ardeur nous aurons recours à Iesus Christ, & au benefice de sa redemption. Sur laquelle si nous nous reposons entierement, nous sentirons nos cœurs s'eschauffer en son amour, & picquez d'vn desir ardent de nous addonner à des œures qui lui sont agreables, viuans sobrement, iustement, & religieusement: & glorifians Dieu par cœure & par parole, en recognoissance de l'amour qu'il nous a porté en son Fils Iesus Christ, lequel nous a acquis & achetez par vne si excellente redemption, afin que nous ne soyons plus à nous mesmes, mais à celui qui nous a acquis, afin que nous lui soyons vn peuple peçulier, addonné à bonnes œures. A lui Pere, Fils & Sainct Esprit soit honneur & gloire eternellement. Amen.